Envoyé en préfecture le 22/07/2026
Reçu en préfecture le 22/07/2026
Publié le
ID : 022-200054294-20260709-83_2026_7_9_5-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département des Côtes d'Armor

Commune Le Mené

La Croix Jeanne Even
22 330 Le Mené

N° délibération

83-2026 7 9

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 9 juillet 2026

Le 9 juillet 2026 à 19 h 30, le Conseil Municipal de la commune Le Mené s'est réuni à la salle d'animation de Saint Jacut du Mené sur convocation en date du 3 juillet 2026 adressée par Monsieur DABOUDET Gérard, maire et sous la présidence de Monsieur DABOUDET Gérard, Maire.

Étaient présents (30) : BADOUAL Louisette, BEDEL Martine, CARRO Nicolas, CHEVALIER Pascal, COLLET Marie-Noëlle, COLLET Patrice, CONAN Cyril, DABOUDET Gérard, DESORT Fabrice, Diehl Cathy, DONNE Jean-Michel, ERMEL Isabelle, FLAUD Frédéric, FLEHO Marie-Claude, GANNAT Marie-Hélène, HAMET-DEBEGUE Céline, HINGANT Arlette, JAFFROT Eric, LABBE Jean-Luc, LACHEVER Aedin, LE GOFF Charlotte, MOY Jean-Yves, OLIVROT Mélanie, POULAILLON Martine, QUERE Mélanie, ROUILLE Daniel, SAGORY Kevin, Schmittag Emmanuelle, TERTRE Rémy, VAYER Matthieu.

Étaient absents en ayant donné pouvoir (4) : CHEREL André ayant donné pouvoir à DABOUDET Gérard, KERAUDREN Charlotte ayant donné pouvoir à POULAILLON Martine, PERRIN Yvon ayant donné pouvoir à LE GOFF Charlotte, ROCABOY Jean-François ayant donné pouvoir à MOY Jean-Yves.

Etait excusée (1) : ROUXEL Anne-Marie

Etait absent (0) :

Monsieur Pascal Chevalier est désigné secrétaire de séance.

Objet :

OBJET : St Jacut du Mené– Rue des Forges – Réfection toiture logements locatifs

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'inscription budgétaire de l'année en cours, section investissement, pour la requalification de la toiture des logements locatifs situés au 30 de la rue des Forges à St Jacut-du-Mené (44000 € TTC).
Après consultation, l'entreprise DJ Couverture de Le Gouray a proposé, après diagnostic sur site, un devis de réfection de cette toiture pour un montant de 27 844.56 € TTC
Le Conseil Municipal décide de :
- **valider l'offre de DJ Couverture de Le Gouray pour un montant de 27 844.56 € TTC** ;
- donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tous documents relatifs à cette affaire.

Nombre de conseillers	
En exercice	35
Présents	30
Pouvoirs	4
Pour	34
Contre	
Abstention	

Pour extrait conforme
Le Mené, le 13 juillet 2026

Gérard DABOUDET,
Maire

Pascal Chevalier
Secrétaire de séance

Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu :
- de son dépôt en Sous-Préfecture le 14/7/26
- et de sa publication le 14/7/26

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (3, contour de la Motte- CS 44416- 35044 Rennes Cedex)ou par l'application Télérecours : https://citoyens.telerecours.fr